

Règlement officiel – La Graves Automnale

Dimanche 19 octobre 2025 – Portets (33)

1. Organisation

La Graves Automnale est une course pédestre organisée par l'association **Graves Runners 33**.

L'édition aura lieu le **dimanche 19 Octobre 2025** au départ du stade Mansenqual de Portets. L'arrivée se fera au **Château Crabitey**.

Deux parcours nature sont proposés : environ 9 km et 15 km.

Les horaires de départ sont :

- **10h00** départ du **9 km**,
 - **9h45** départ du **15 km**
-

2. Inscriptions, Parcours, Ravitaillements

- Les inscriptions se font **exclusivement en ligne** via le site [Chrono33](https://www.chrono33.fr).
 - **Aucune inscription sur place** ne sera possible.
 - Nombre total de participants limités à **299 dossards**, pour l'ensemble des deux courses.
 - Clôture des inscriptions le **vendredi 17 octobre 2025 à 23h59**, sauf si le quota est atteint avant.
 - Le montant des inscriptions est de :
 - Course 9km : 12€
 - Course 15km : 18€
 - Le retrait des dossards sera assuré le samedi 18 Octobre 2025 de 10h00 à 18h00 et le dimanche 19 octobre 2025 de 8h00 à 9h15 au stade Mansenqual de Portets.
 - Le parcours comporte des chemins forestiers et des passages sur route : le respect du code de la route est obligatoire.
 - La course sera ouverte et fermée par des membres de l'organisation en VTT.
 - L'organisation peut être amenée à modifier le parcours en cas de forces majeures.
 - Aucun véhicule suiveur (4x4, VTT, moto) ne sera toléré sur le parcours, hormis les véhicules de l'organisation.
 - Un **ravitaillement liquide et solide** sera proposé sur les deux parcours ainsi qu'à l'arrivée pour les 2 courses.
 - Il est demandé à chaque participant d'amener son propre gobelet (flasque ou écocup) car aucun gobelet ne sera donné par les organisateurs (course écoresponsable).
-

3. Équipements et sécurité

Le port du **dossard est obligatoire**, visible sur le devant pendant toute la course.

L'épreuve est chronométrée à l'aide d'une puce fournie par l'organisation.

Des signaleurs bénévoles seront présents tout au long du parcours et en particulier à chaque traversée de routes.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes de ces signaleurs et à respecter le Code de la Route.

En cas de non-respect, le concurrent sera considéré comme seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles et se verra immédiatement disqualifié.

Une couverture médicale sera présente sur le site le jour de la course.

La sécurité sera assurée par les bénévoles des Graves Runners 33 et de l'association B E A, bénévoles en action. Une surveillance médicale sera assurée par la Protection Civile stationnée au château Crabitey durant toute la durée de l'épreuve.

4. Conditions d'inscription

La Graves Automnale, 9 km et 15 km, est ouverte à tous les coureurs, licenciés ou non, nés en 2009 ou avant pour le trail 9 km et en 2007 et avant pour le trail 15 km.

La participation est soumise à la présentation obligatoire :

- Pour les non licencié(e)s, il sera exigé
 - Soit un **PPS** à obtenir auprès de la fédération Française d'Athlétisme dans les 3 mois qui précèdent la date du 19 Octobre 2025,
 - Soit d'un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course.
 - Pour les Licenciés, de leur **licence FFA**, ou FF Tri, FSCF, FSGT, UFOLEP, en cours de validité avec mention "compétition".
-

5. Classements et Récompenses

Lors du retrait du dossard un présent sera remis à chaque participant inscrit. A l'arrivée des courses, une bouteille de vin sera remise à chaque finisseur(euse).

- **Scratch** : Récompense aux **3 premiers hommes** et **3 premières femmes** sur chaque distance.
- **Prix par Equipe** : Récompense pour le club / asso avec le plus de participants représentés.

La présence à la remise des prix est indispensable pour recevoir sa récompense.

Quelle que soit la course, aucun cumul de podium ne sera applicable.

6. Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à :

- Ne rien jeter au sol (papiers, bouteilles, etc.)
- Respecter la faune, la flore et les propriétés traversées

Tout comportement non respectueux entraînera **la disqualification immédiate**.

Par ailleurs, le parcours de la Graves Automnale est tracé sur des parcelles privées.

Les propriétaires ont l'amabilité de nous permettre de traverser leurs terres. Il est indispensable de respecter les règles de propriété privée pour le bon déroulement de la manifestation.

Il sera demandé au participant, ou à qui que ce soit, de ne pas emprunter ce parcours hors de la Graves Automnale sans l'accord préalable des propriétaires.

7. Abandon

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation. Le dossard et la puce électronique doivent être remis à l'organisation.

En cas de non restitution de la puce, elle vous sera facturée.

8. Assurance et responsabilité

- L'organisation est couverte par une **assurance responsabilité civile**.
 - Les coureurs participent **sous leur propre responsabilité** et doivent être personnellement assurés contre les risques liés à la course.
 - Les non-licencié(e)s devront souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L321-4 du code du sport).
 - Les licencié(e)s bénéficieront des garanties couvertes par leur licence.
 - Aucun recours ne pourra être engagé contre l'organisation en cas d'accident, défaillance physique ou perte/vol d'effets personnels.
-

9. Droit à l'image et Protection de la vie privée

Droit à l'image

Les participant(e)s autorisent à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires et ce sans limitation de temps, et de mode de diffusion, ou de support.

Protection de la Vie Privée (Fichiers informatiques et publication des résultats) :

Les participant(e)s déclarent donner accord à l'organisation l'utilisation de leur adresse électronique à des fins de communication interne à l'association Graves Runners 33. Chaque participant(e) donne son accord pour voir ses nom, prénom, club, et catégorie figurer dans le classement des courses. Les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve (Chrono33), de l'association organisatrice. Si un(e) participant(e) souhaite s'opposer à la publication de son résultat, il ou elle doit expressément en informer l'organisateur.

10. Annulation ou modification

En cas de force majeure (conditions météo extrêmes, alerte préfectorale, pandémie, etc.), l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier la course sans remboursement des frais engagés.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation, sauf cas exceptionnel sur présentation de justificatif.

11. Responsabilité

L'organisation se réserve le droit de modifier les présentes mentions à tout moment, jusqu'au jour de l'événement.

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Les membres de l'association Graves Runners 33